



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 35
Date de convocation: 23 Novembre 2021

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **30 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : DESIGNATION ELU REFERENT
COMMISSION TOURISME/SPORT ET LOISIRS DE
PLEINE NATURE PAYS PYRENEES-
MEDITERRANEE

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, VOISIN, MON, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, BATARD, RAYNAL, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

Publié ou Notifié

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.TAURINYA (Brouilla) à R.OLIVE
P.GERICAULT (Thuir) à G.CHINAUD
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
F.BOUFFIL (Terrats) à M.LESNE
JM.LAVAIL(Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à B.BATARD
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DORR
J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Le

Absents excusés :

BOURRAT Alix (Thuir)
H.MALHERBE (Thuir)

Absents :

R.BANTREIL (Brouilla)
C.QUINTA (Trouillas)

Monsieur Benjamin BATARD est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 30 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

139/2021

DESIGNATION DE DELEGUE REFERENT AU SEIN DE LA COMMISSION TOURISME/ SPORT ET LOISIRS DE PLEINE NATURE DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE

- VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence facultative portant adhésion au Pays Pyrénées-Méditerranée,
- VU les délibérations n°62 à 65/2020 et 112/2020 du Conseil Communautaire, désignant les représentants à diverses commissions ou instances du Pays Pyrénées Méditerranée,

Le Président **EXPOSE** que par décision de l'Assemblée Générale du Pays Pyrénées Méditerranée en date du 29 Juillet 2021, la « Commission Tourisme/ Sport et loisirs de pleine nature » du Pays Pyrénées-Méditerranée a été créée.

Afin d'en assurer la gouvernance, il est demandé aux EPCI membres de désigner un représentant élu du Conseil Communautaire, appelé à siéger au sein du Comité Stratégique. Un technicien sera également désigné par l'autorité exécutive.

Après appel à candidatures,

Il **PROPOSE** de désigner :

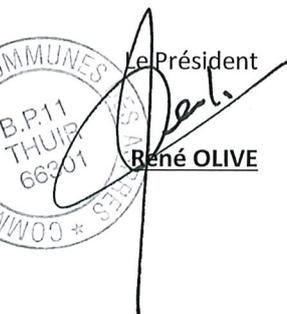
- **Monsieur Thierry VOISIN** au titre d' élu référent de la Communauté de Communes des Aspres, à la Commission Tourisme/ Sport et loisirs de pleine nature _du Pays Pyrénées Méditerranée,

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Thierry VOISIN au titre d' élu référent de la Communauté de Communes des Aspres, à la Commission Tourisme/ Sport et loisirs de pleine nature du Pays Pyrénées Méditerranée,

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président

René OLIVE

